

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023
SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 20 janvier 2023, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU, Jany LE BEL, Gwénola SEIGNARD, Martine MAIGNANT, Jean-Yves LE BOT, Xavier POULARD, Karine PARIS, Hervé SABOT, David LANOÉ, Laurence HAAS-BAUMER, Magali LE CLAINCHE,

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
François MAYEUX	Alexis MATULL	24/01/2023
Frédéric LE BERRE	Stéphanie PRIOUL	24/01/2023
Marc LUMEAU	David LANOÉ	26/01/2023

N'ayant pas donné mandat de vote : LECLAIRE Cyril, Raquel MUNOZ ;

Le président de séance : Alexis MATULL, le Maire

Le secrétaire de séance : Magali LE CLAINCHE

A 20h10, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il est demandé si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2023. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de délibérer sur les points 3 et 4 qui ont été inscrits à l'ordre du jour après le délai des 3 jours francs.

Il est ensuite fait lecture de l'ordre du jour :

Le conseil municipal autorise les points complémentaires

1. Marchés publics/mutualisation : marché commun voirie 2023
2. Finances : demande de subvention au titre de la DETR pour le Pôle Péricolaire
3. Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs
4. Ressources Humaines : révision du RIFSEEP (IFSE+ CIA)
5. Exécutif : décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

2023-01	MARCHES PUBLICS : Groupement de commande, voirie – Renouvellement de la convention pour l'année 2023
---------	---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Saint-Jean-la-Poterie peut participer à un groupement de commande en matière de voirie pour l'année 2023 constitué avec les communes d'Allaire, Béganne, Les Fougerêts, Rieux, Saint-Jacut-les-Pins, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Vincent-sur-Oust et Saint-Perreux.

Cette politique d'achat de travaux permet à chaque commune adhérente de prévoir et de commander à l'entreprise attributaire les travaux préalablement définis dans les bordereaux de prix. Ainsi, chaque commune peut bénéficier de tarifs optimisés tout en conservant la latitude et la souplesse nécessaire.

CONSIDERANT la convention de groupement de commande en matière de voirie pour l'année 2023 entre ces communes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande en matière de voirie pour l'année 2023 entre les communes d'Allaire, Béganne, Les Fougerêts, Rieux, Saint-Jacut-les-Pins, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Vincent-sur-Oust et Saint-Perreux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et toute autre pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

2023-02	FINANCES: Demande de subvention au titre de la DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la construction d'un Pôle Périscolaire
---------	---

VU l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

VU les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

VU le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'un pôle périscolaire au cœur du bourg de la commune et dont le coût prévisionnel s'élève à 1 522 427,85€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT (H.T.)€	RESSOURCES	MONTANT (H.T.)€
Acquisitions immobilières	46 866.85	Etat (DETR)	282 000.00
Travaux	1 155 487.00	Département	300 000.00
Matériel (équipements cuisine)	174 000.00	Fonds de concours	110 000.00
Prestations intellectuelles MOE	130 000.00	Région*	
Autres prestations :		CAF*	
-Bornage	1390.00	Europe*	
-Levée topographique	1380.00	Autofinancement	830 427.80
-Contrôle technique	9010.00	(sous-total) :	
-Etudes géotechniques	4300.00		
TOTAL	1 522 427.85	TOTAL	1 522 427.85

*subventions non sollicitées à ce jour

Monsieur le Maire précise que les dépenses subventionnables de la Région et de l'Europe ne sont pas connus à ce jour, que les demandes de subvention seront déposées ultérieurement. Il ajoute que la Caisse d'Allocations Familiales devraient subventionner les dépenses qui concernent les travaux de garderie périscolaire, et pourrait proposer un prêt.

L'idéal serait d'atteindre un taux de subventions de 50 à 60%.

Hervé Sabot s'étonne du montant des prestations intellectuelles, pour autant, c'était le montant annoncé par le collectif d'architectes quand il a été sélectionné.

La délibération est adoptée à l'unanimité dans sa totalité.

2023-03	RESSOURCES HUMAINES : Révision du RIFSEEP (IFSE + CIA)
----------------	---

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 712-1, et L 714-1 et suivants,

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat,

VU le décret n° 2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

VU les arrêtés ministériels fixant les montants de référence pour les corps et services de l'Etat,

VU la délibération n° D2016/48, instituant le RIFSEEP, modifiée et complétée par les délibérations D2019/51 et D2020/47,
VU la saisine du Comité Technique,
VU la délibération n° 2022-65 du 14/12/2022, modifiant le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que le poste de responsable des services techniques est occupé par à un adjoint technique territorial, de catégorie C,

CONSIDERANT que le tableau des groupes de fonctions de la catégorie C comprend un groupe 1 pour les missions de responsable de service et pour les missions de gestionnaire comptable,

CONSIDERANT que ce groupe ne valorise pas les postes avec des missions spécifiques telles que celles occupées par l'animatrice culturelle, et que ce groupe n'a pas été réactualisé du montant alloué aux responsables de services,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Ressources Humaines/Finances du 8 décembre 2022.

Il est rappelé ce qui suit :

Le régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'IFSE (*Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise*) liée au fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- Le CIA (*Complément Indemnitaire Annuel*) tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Concernant, l'IFSE il y a lieu de créer un groupe supplémentaire pour les agents gestionnaires avec des missions spécifiques, et d'ajuster le montant annuel plafond des responsables de service à celui occupé par des agents de catégorie supérieure.

Répartition des groupes de fonctions par emploi		Montants Annuels Plafonds	Montant mensuel
Groupes de fonctions	Emplois		
Catégorie A			
Groupe 1	Direction, responsable de service	5 228.00 €	435.66 €
Catégorie C			
Groupe 1	Responsable de service	2 100.00 €	175 €
Groupe 2	Gestionnaire avec des missions spécifiques	1 520.00 €	126 €
Groupe 3	Agent d'exécution	734.00 €	61 €

Il y a également lieu d'adapter les montants du CIA aux nouveaux groupes de fonctions définis pour l'IFSE, selon la même logique :

Répartition des groupes de fonctions par emploi		Complément Indemnitaire annuel maximum
Groupes de fonctions	Emplois	
Catégorie A		
Groupe 1	Direction, responsables de services	922.00 €
Catégorie C		
Groupe 1	Responsable de service	315.00 €
Groupe 2	Gestionnaire avec des missions spécifiques	168.00 €
Groupe 3	Agent d'exécution	91.00 €

Pour les agents du groupe C1 et C2 : le CIA = 10 % du RIFSEEP

Pour les agents du groupe A1 : le CIA = 15 % du RIFSEEP

Le reste des modalités des délibérations visées, restent en vigueur.

Monsieur le Maire précise que les délibérations instaurant et cadrant le régime indemnitaire des agents communaux prévoit des groupes de fonctions par emploi et par catégorie, alors que la valorisation des responsabilités ne devrait pas être liée à la catégorie de l'agent, mais à sa mission et sa manière de servir. Cette modification répond dans un premier temps à un rééquilibrage pour 2 agents, qui assurent des responsabilités de responsable de service. Toutefois, un travail de fond sera mené cette année, avec la commission Ressources Humaines, pour revoir toutes les modalités d'attribution de ce régime indemnitaire.

L'ensemble du conseil municipal approuve et valide cette délibération.

2023-04	PERSONNEL : Modification du tableau des emplois permanents
----------------	---

Le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois créés.

VU la déclaration de vacance du poste d'un adjoint technique polyvalent, à temps complet n° V05622100854894001, à la date du 23/11/2022,

VU le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 14 décembre 2022, pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial

VU l'acceptation le 21/01/2023 du poste vacant par un adjoint technique principal 1^{ère} classe, actuellement en position de disponibilité pour convenances personnelles,

CONSIDERANT que par délibération en date du 14/12/2022, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, a été créé au tableau des effectifs permanents,

CONSIDERANT le grade de l'agent recruté, il y a lieu de faire évoluer le poste créé, afin qu'il corresponde au grade de l'agent recruté.

VU la saisine du Comité Technique,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité d'adopter le nouveau tableau des emplois permanents.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Délibération du conseil municipal en date du 26/01/2023

EMPLOIS	POURVU	DATE DE CRÉATION	DURÉE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché territorial	1	18/02/2021 Effet au 15/03/2021	Temps complet (35h)
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	19/05/2016 Effet au 01/12/2016	Temps complet (35h)
Adjoint administratif (y compris agence postale)	1	09/09/2021 Effet au 12/10/2021	Temps complet (35h)
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1	03/07/2014 Effet au 03/07/2014	Temps complet (35h)
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	1	19/05/2016 Effet au 01/06/2016	Temps complet (35h)
Adjoint technique	1	01/2021	Temps complet (35h)
Adjoint technique principal 1ère classe	1	26/01/2023 01/02/2023	Temps complet (35h)
Adjoint technique principal 2ème classe	1	06/07/2017 Effet au 01/09/2017	Temps non complet (30h46)
Adjoint technique territorial	1	10/09/2020 Effet au 10/09/2020	Temps non complet (22h30)
Adjoint technique territorial	1	04/05/2000 Effet au 01/09/2000	Temps non complet (23h30)
Adjoint technique territorial	1	15/02/2007 Effet au 01/04/2007	Temps non complet (9h00)
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
ATSEM principal 2ème classe	1	10/10/2013 Effet au 01/11/2013	Temps non complet (31h20)
FILIERE ANIMATION			

Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe (garderie école)	1	06/07/2017 Effet 01/11/2017	Temps non complet (28h)
Adjoint territorial d'animation (garderie école)	1	04/05/2000 Effet au 01/09/2000	Temps non complet (23h20)
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint territorial du patrimoine	1	10/04/2014 Effet au 01/07/2014	Temps non complet (17h30)

COMpte Rendu des décisions du Maire
Prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT

2022				
06/01/2022	2022-D001	adhésion renouvellement groupement d'achats AGORA	24	FINANCES
10/01/2022	2022-D002	adhésion renouvellement cotisation VMA 2022	24	FINANCES
28/01/2022	2022-D003	adhésion renouvellement UNCASS	24	FINANCES
16/02/2022	2022-D004	réactualisation des montant de l'éclairage public	26	FINANCES
16/02/2022	2022-D005	adhésion renouvellement BRUDED	24	FINANCES
01/03/2022	2022-D006	adhésion renouvellement ESCALES FLUVIALES DE BRETAGNE	24	FINANCES
01/03/2022	2022-D007	adhésion renouvellement CAUE56	24	FINANCES
01/03/2022	2022-D008	adhésion renouvellement Associations des Maires de France	24	FINANCES
05/05/2022	2022-D009	adhésion renouvellement EPV	24	FINANCES
23/05/2022	2022-D010	Demande de subvention CD56 Voirie néotoa	26	FINANCES
15/06/2022	2022-D011	Demande de subvention CD56 Camion benne	26	FINANCES
30/08/2022	2022-D012	adhésion renouvellement "les incorruptibles"	24	FINANCES
31/08/2022	2022-D013	prise à bail à titre gratuit de la salle paroissiale	5	
28/09/2022	2022-D014	subvention CD56 pour le sentier des potières	26	FINANCES
11/10/2022	2022-D015	subvention région projet cyclotourisme	26	FINANCES
19/10/2022	2022-D016	Création de régie temporaire repas des aînés		FINANCES
30/11/2022	2022-D017	fonds de concours 2020-2021-2022	26	FINANCES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h40

La séance se poursuit par la présentation de sujets divers :

- **Présentation du nouvel organigramme de la commune**
Monsieur Matull fait lecture du nom des nouveaux agents intégrés dans ce nouvel organigramme, à savoir Stéphanie Bisson au restaurant scolaire, Gwendall Le Gouhinec en tant que responsable des services techniques et Frédéric Miagat qui rejoindra prochainement l'équipe technique en tant qu'agent technique spécialisé dans les espaces verts.
- **Information sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG)**
Monsieur Matull rappelle à l'assemblée l'obligation pour la commune d'adopter ces LDG, pour permettre d'accepter des avancements de grade, ou de promotion des agents. Il rappelle également que celles-ci ont été présentées et débattues lors d'une commission ressources humaines. Et enfin, que le comité technique du CDG56 a émis le 6 décembre dernier un avis favorable.
- **Retour sur la présentation du Pôle périscolaire**
Vendredi 20 janvier 2023, le collectif FARO a présenté devant 45 personnes, dont peu de parents, quelques agents et les 2 directrices des écoles, les plans et maquettes du futur pôle périscolaire.
La présentation était très claire. Les architectes présents étaient très disponibles pour répondre aux questions des personnes présentes.
Des exemplaires de la présentation seront mis à disposition du public dans le hall d'entrée de la mairie.
Une communication sur le projet pourra être faite dans la presse .
- **JEMA : présentation du programme 2023**
Mme Fournel et M.Le Bot présentent le programme de ces journées du samedi 1^{er} et du dimanche 2 avril.
Samedi matin : une table ronde sera organisée en mairie avec des artisans de la conservation de la restauration d'objets d'arts.
Samedi après midi : une visite et balade de l'exposition « Brut » sera animée par Virginie Jourdain, l'animatrice culturelle.
Dimanche matin : une balade patrimoine sera animée par Hélène Fournel et Laurence Baumer. Cette balade permettra d'aller visiter les ateliers de Lénora Le Berre et de Yannick Geffroy.
Dimanche après midi : une démonstration d'argile sera prévue au Patiau par Mathieu Duval, céramiste.
- **Retour sur le déroulement des Ateliers sur la qualité de l'air**
Jany Le Bel fait un bref retour des conférences et ateliers organisés sur le thème de la qualité de l'Air. La commune a accueilli une conférence sur le Radon, avec une distribution de capteurs de Radon, puis un atelier sur les polluants dans le domicile et fabrication des cosmétiques . Ces 2 animations ont recueilli un franc succès.
- **Terre lieu**
Alexis Matull précise qu'il a relancé Christophe Palou, l'architecte en charge du projet et que le dossier de consultation des entreprises pour le marché travaux devrait être livré fin février.
- **Programme scolaire sur l'histoire Potière**
Hélène Fournel tient à remercier les personnes bénévoles qui ont bien voulu

participer aux projet de l'école publique sur l'histoire Potière.

Fin des sujets divers : 21h15

**Le Maire,
Alexis MATULL**

**La secrétaire de séance,
Magali LE CLAINCHE**